

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

18 Octobre 2019

OBJET : Dotations initiales de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département et gestion du service annexe d'hébergement pour l'année 2020.

L'an deux mille dix-neuf et le Vendredi dix-huit Octobre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET,
Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA,
Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI,
Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
René RAIMONDI donne procuration à Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT ABSENTS :

Hélène GENTE-CEAGLIO,
Nicole JOULIA,
Jean-Marie VERANI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
PRESERVATION DES TERRITOIRES
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Dotations initiales de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département et gestion du service annexe d'hébergement pour l'année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'arrêter les critères de répartition des dotations initiales de fonctionnement et d'équipement selon le détail figurant en annexe n°1 du rapport,
- d'attribuer aux collèges publics, selon les tableaux joints au rapport (annexes 2 et 3) les dotations initiales de fonctionnement, d'un montant total de 9 850 585 € et celles d'équipement, pour un montant total de 1 200 000 €
- d'approuver les forfaits d'hébergement 2020, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur les forfaits demi-pensionnaires ou internes selon le détail figurant dans le rapport,
- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension aux taux de 22,5 % et 10 % tels qu'indiqués dans le rapport,
- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement au taux de 1,25 %.

La dépense de fonctionnement sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.
La dépense d'investissement sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Abstention du groupe des élus "Communistes et Partenaires".

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée